

Département de l'Hérault

Mairie de Saint Martin de Londres

34380



DELIBERATION
du Conseil Municipal
de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES

L'an deux mil dix-huit, le 10 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RODIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 / Présents : 11 / Votants : 15

Présents : Jean-Louis RODIER - Michel CARLIER - Alain PICARD - Claude LORY - Gérard BRUNEL - Nicole GRAZIOSO - Jacques COLOMBANI - Frédérique JOUVE - Fabrice CAPPEZ - Amandine NABAIS - Michel CROUSILLES.

Absents : Fabienne ARBIEU excusée a donné pouvoir à Nicole GRAZIOSO, Thierry CARRIER, Martine BRINGUIER excusée a donné pouvoir à Claude LORY, Christian CORNEE excusé a donné pouvoir à Jean-Louis RODIER, Corinne LEGROS excusée, Didier PEYTHIEU excusé a donné pouvoir à Michel CROUSILLES, Noëlle LASALLE, Jacques DOURAU excusé.

Secrétaire de Séance : Fabrice CAPPEZ

N° 53/2018

OBJET : MOTION DE SOUTIEN AUX SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

Le Maire expose :

L'association des Maires de l'Hérault souhaite sensibiliser les élus sur l'importance de défendre le service public des sapeurs-pompiers qui a fait ses preuves depuis des décennies et qui demeure le pilier de la sécurité civile de notre pays, notamment lorsque ce service public majeur est menacé par l'éventuelle transposition d'une directive européenne : « Directive Européenne du Temps de Travail (DETT) ». C'est pourquoi, Monsieur le Maire présente une motion de soutien dont il fait la lecture. Cette motion est annexée à la délibération

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de :

- Approuver la motion de soutien aux sapeurs-pompiers de France.
- Autoriser le maire à procéder à signer tout document relatif à cette décision.

A St Martin de Londres,
Le Maire,
Jean-Louis RODIER

